

Fiches « Le saviez-vous »

Découper et mettre dans des enveloppes, un jeu de fiches par groupe

Le saviez-vous?

En Ontario, si vous êtes au volant d'une embarcation ou d'un VTT et qu'on vous accuse de conduite avec facultés affaiblies, votre permis de conduire est immédiatement suspendu pour une période de 90 jours.

Le saviez-vous?

Les passagers comme les conducteurs de VTT doivent porter un casque de moto homologué.

Le saviez-vous?

Chaque ville et municipalité dispose de ses propres règlements administratifs encadrant les lieux où il est possible de faire du VTT, alors vérifiez bien avant de vous engager dans les sentiers. Certaines localités n'autorisent pas du tout les déplacements par VTT sur leur territoire.

Le saviez-vous?

Le nombre de personnes qui se blessent en véhicule tout-terrain (VTT) a augmenté de façon spectaculaire au cours des dernières années.

Selon un rapport de la Santé publique de l'Ontario, il y a eu augmentation de 150 % des blessures liées aux VTT au Canada entre 1995 et 2010.

Le saviez-vous?

Les blessures causées par les VTT sont plus fréquentes chez les garçons de 15 à 19 ans que dans tout autre groupe. Le manque d'expérience, l'équipement de protection inadéquat, l'absence de casque et la consommation d'alcool sont des facteurs courants.

Le saviez-vous?

Le VTT n'est pas un jouet. En cas d'accident, le jeune conducteur pourrait subir des blessures qui le marqueront pour la vie. Lorsqu'un jeune est prêt à conduire un VTT (et seulement s'il est vraiment prêt), la taille du véhicule doit être adaptée à sa taille et il doit porter des vêtements de protection (dont un casque).

Modèle PMI

Énoncé de sujet :

Adolescent jugé non coupable d'homicide involontaire et de conduite en état d'ébriété dans une collision impliquant un VTT.

P	M	I
Points en appui du verdict prononcé :	Points en appui d'un verdict de culpabilité :	Points intéressants liés à cette cause et au verdict :

Stratégie PMI (Plus/Moins/Intéressant)

Avant

- Distribuez des copies de l'Annexe 3 aux élèves :
Modèle PMI.
 - Grâce à un exercice d'expression de pensée, modélisez le mode de fonctionnement du tableau PMI en fournissant des détails qui appuient l'énoncé de sujet (Plus), réfutent l'énoncé de sujet (Moins) ou qui ne l'appuient ni ne le réfutent, mais sont des détails liés au sujet (Intéressant).
-

During

- Présentez un autre énoncé de sujet aux élèves.
- Incorporez le sujet à un énoncé qui invite les élèves à appuyer ou à réfuter l'énoncé.
- Tracez le tableau PMI sur le tableau noir ou le papier graphique.
- Invitez les élèves à souligner des points qui appuient l'énoncé. Enregistrez-les dans la colonne P (plus).
- Invitez les élèves à souligner des points qui n'appuient pas l'énoncé. Enregistrez-les dans la colonne M (moins).
- Invitez les élèves à souligner des points qui n'appuient ni ne réfutent l'énoncé, mais qui sont des points intéressants liés à l'énoncé. Enregistrez ceux-ci dans la colonne I (intéressant).

Exemple de PMI et d'opinions

Énoncé de sujet :

Les gens qui ne votent pas aux élections fédérales devraient perdre leur permis de conduire.

P	M	I
<ul style="list-style-type: none"> • plus de gens seraient convaincus de voter • plus de gens seraient impliqués dans le processus démocratique et conscients de ce dernier 	<ul style="list-style-type: none"> • les gens voteraient par peur des conséquences de ne pas voter et non pas parce qu'ils devraient • ce serait onéreux de retracer ceux qui ne votent pas • cela peut mettre en péril le droit d'un individu à la mobilité • l'interdiction de conduire pourrait être plus désavantageuse pour certains individus que pour d'autres 	<ul style="list-style-type: none"> • certains ne conduisent pas, alors une telle conséquence serait inutile • un permis de conduire peut déjà être suspendu pour d'autres raisons (par exemple, conduite avec facultés affaiblies) • certains considèrent que voter ou ne pas voter est une déclaration politique • certains peuvent ne jamais avoir vécu l'expérience de voter dans une élection à caractère politique

Adolescent de l'Ontario jugé non coupable dans une collision de VTT mortelle

Le juge ne constate aucune preuve concluante qu'il conduisait le véhicule

Un juge de l'Ontario a trouvé un jeune ontarien non coupable d'homicide involontaire et de conduite en état d'ébriété, arrivant à la conclusion qu'il était impossible de prouver que l'adolescent conduisait un VTT qui a heurté et tué un piéton. La collision mortelle s'est produite en début de soirée par une chaude journée d'été, à environ 150 km au nord de Sudbury.

L'accusé de 18 ans, âgé de 17 ans au moment de l'incident du 25 juillet, a plaidé non coupable aux accusations, bien que son taux d'alcoolémie était supérieur à la limite permise au moment de la collision.

En vertu des dispositions de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, l'adolescent ne peut être identifié.

Durant un court procès, le juge Ronaldo Martin de la Cour de l'Ontario a entendu un témoin de la Couronne, un ami de l'accusé qui conduisait un autre VTT aux côtés de celui-ci.

Le témoin a dit au procureur David Matheson que les deux avaient bu du whisky et du vin à la maison des parents de l'accusé, qui étaient alors en vacances en Europe. Il a déclaré que les deux prévoient se rendre au ciné-parc local plus tard le même soir.

« À un certain moment, nous avons quitté la maison pour prendre l'air, » a déclaré le témoin. « Nous nous sommes promenés en VTT sur les routes de campagne. Je crois que le VTT de mon ami a été démolé. J'imagine que nous avons été impliqués dans une collision. J'ai découvert plus tard qu'elle s'est produite quelque part sur une route secondaire, » a-t-il témoigné. Le témoin a soutenu qu'il ne se souvient pas qui a heurté la victime.

« Était-ce une grosse collision? » a demandé l'avocat de la Couronne.

« Le VTT de mon ami avait l'air pas mal démolé, » a répondu le témoin. « Je ne sais que ce que j'ai constaté quelques jours plus tard. Son VTT était pas mal endommagé. »

Le témoin a signalé qu'il se souvient avoir entendu l'accusé émettre un grand cri, mais ne se souvient d'aucun contact avec les policiers suivant la collision.

Susan Parkinson, l'avocate de l'accusé n'a fait comparaître personne pour la défense.

Selon les éléments de preuve, la Couronne « n'a été en mesure de prouver hors de tout doute raisonnable aucune des accusations, » a déclaré le juge Martin.

Procédures de débat en triangle

Sujet

Ces procédures sont fournies à titre de guide. Consultez-les durant l'ensemble du processus afin de vous assurer de rester sur la bonne voie.

ÉTAPE UN : Chaque groupe de six est séparé en sous-groupes de deux : **groupe 1, groupe 2** et **groupe 3**.

ÉTAPE DEUX : La réalisation d'une tâche différente est confiée à chaque groupe :

- **Le groupe 1** débattrait pour (information sous P dans le modèle PMI)
 - **Le groupe 2** débattrait contre (information sous M dans le modèle PMI)
 - **Le groupe 3** commenterait sur les remarques des orateurs des groupes 1 et 2, et poserait des questions aux groupes 1 et 2 (commentaires sur les points soulevés par les orateurs et questions tirées de l'information inscrite dans la colonne I du modèle PMI)
-

ÉTAPE TROIS : Les sous-groupes se réuniraient dans le but de créer un plan d'attaque, décider de l'argument principal et de comment les discours seront organisés. L'ordre des orateurs sera le suivant :

- Premier membre du groupe 1
 - Premier membre du groupe 2
 - Second membre du groupe 1
 - Second membre du groupe 2
 - Le premier membre du groupe 3 questionne les membres du groupe 1
 - Le second membre du groupe 3 questionne les membres du Groupe 2
-

ÉTAPE QUATRE : Tous les membres des groupes 1 et 2 sont tenus de parler pendant 1 à 2 minutes. Tous les membres du groupe 3 sont tenus de commenter pendant 1 à 2 minutes sur les points soulevés par les deux orateurs précédents et de poser deux questions significatives aux groupes 1 et 2.

N'oubliez pas, vous formez une équipe! Conservez une attitude positive et appuyez-vous les uns les autres pendant l'ensemble du processus.

Rubrique PMI

Tableau des réalisations - Français, années scolaires 9-12

Catégories	50-59% (niveau 1)	60-69% (niveau 2)	70-79% (niveau 3)	80-100% (niveau 4)
Connaissance et compréhension <i>Contenu propre au sujet acquis dans chaque année scolaire (connaissance), ainsi que la saisie de son sens et de sa signification (compréhension)</i>				
Connaissance des concepts clés de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable »	<ul style="list-style-type: none"> démontre une connaissance limitée des concepts clés de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable » 	<ul style="list-style-type: none"> démontre une certaine connaissance des concepts clés de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable » 	<ul style="list-style-type: none"> démontre une connaissance étendue des concepts clés de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable » 	<ul style="list-style-type: none"> démontre une excellente connaissance des concepts clés de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable »
Compréhension des concepts clés de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable »	<ul style="list-style-type: none"> démontre une compréhension limitée des concepts clés de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable » 	<ul style="list-style-type: none"> démontre une certaine compréhension des concepts clés de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable » 	<ul style="list-style-type: none"> démontre une compréhension étendue des concepts clés de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable » 	<ul style="list-style-type: none"> démontre une excellente compréhension des concepts clés de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable »
Pensée <i>L'utilisation de compétences ou de processus de pensée critique et imaginative</i>				
Utilisation de compétences de traitement pour analyser l'article de presse « Adolescent jugé non coupable », évaluation de l'impact du message	<ul style="list-style-type: none"> utilise des compétences de traitement pour analyser l'article de presse « Adolescent jugé non coupable », évalue l'impact du message avec peu d'efficacité 	<ul style="list-style-type: none"> utilise des compétences de traitement pour analyser l'article de presse « Adolescent jugé non coupable », évalue l'impact du message avec une certaine efficacité 	<ul style="list-style-type: none"> utilise des compétences de traitement pour analyser l'article de presse « Adolescent jugé non coupable », évalue l'impact du message avec grande efficacité 	<ul style="list-style-type: none"> utilise des compétences de traitement pour analyser l'article de presse « Adolescent jugé non coupable », évalue l'impact du message avec un excellent niveau d'efficacité
Utilisation des processus de pensée critique, par exemple, compréhension des implications juridiques de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable »	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des processus de pensée critique/imaginative, par exemple, compréhension avec une efficacité limitée des implications juridiques de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable » 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des processus de pensée critique/imaginative, par exemple, compréhension avec une certaine efficacité des implications juridiques de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable » 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des processus de pensée critique/imaginative, par exemple, compréhension avec une efficacité étendue des implications juridiques de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable » 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des processus de pensée critique/imaginative, par exemple, compréhension avec un excellent niveau d'efficacité des implications juridiques de l'article de presse « Adolescent jugé non coupable »